SALAIRES MENSUELS DES SACRISTAINS, ORGANISTES ET CHANTRES-ORGANISTES (40H/SEM)

A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2026 BASE : 253,64 %

		Révisions quinquennales				
Nombre d'heures/sem	Base 100% Euros	0 ans Euros	+ 5 ans Euros	+ 10 ans Euros	+ 15 ans Euros	+ 20 ans Euros

Salaires mensuels à appliquer en fonction des quinquennales (pour un contrat à 1h/sem)

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	52,35	57,60	63,35	69,70	76,65

ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	55,90	61,49	67,63	74,40	81,84
ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	57,68	63,43	69,78	76,76	84,42
ORGANISTE lauréat ou 1er prix d'orgue						
1h/sem	24,13	61,20	67,32	74,06	81,48	89,60

Méthode préconisée pour le calcul du salaire des employés :

- Sacristain sans ancienneté prestant 14 heures par semaine :
  52,35 € x 14h/sem = 732,90 € par mois → x 12 mois = 8.794,80 € par an
- Organiste diplômé prestant 8 heures par semaine et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales) :
  69,78 € x 8h/sem = 558,24 € par mois → x 12 mois = 6.698,88 € par an

POUR LE PERSONNEL OUVRIER (40H/SEM)

RMMMG AU 1er JUILLET 2026 :

salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 18 ans = 12,8862 €